

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Décembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

Excusés : M CHIGNIER Bernard remplacé par M. ROZET Romaric, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, M VIODRIN Jérôme à M VALORGE René, M JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à Mme LEBEAU

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°171

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MAIRIE DE POUILLY SOUS CHARLIEU 2023-2024

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines rappelle qu'une convention avec la ville de Pouilly sous Charlieu est déjà établie en 2021 puis en 2022 pour la mise à disposition de Mme THOMAS pour un maximum de 1 ETP pour exercer principalement des missions d'instruction des demandes d'urbanisme. Compte tenu des besoins importants pour cette mission, il pourrait être prévu une nouvelle convention pour les 2 années à venir. Cette nouvelle convention permettrait la mise à disposition de Mme THOMAS sur un temps complet à mobiliser en fonction des besoins soit pour des missions ADS soit sur d'autres missions administratives.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Pouilly sous Charlieu du 01/01/2023 au 31/12/2024,
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe ADS pour ce qui relèvera de missions ADS et au budget principal pour des missions administratives autres.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221215-N2022-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

